



14 Octobre 2020

## Défense des terres agricoles: **une victoire importante à Bourg St Andéol qui ne doit pas faire oublier les autres luttes foncières en Ardèche !**

Lundi 5 Octobre 2020, la communauté de commune DRAGA<sup>1</sup> a décidé d'arrêter définitivement le projet de bétonisation de 30 Ha de vignes à Bourg St Andéol pour une zone d'activités.

La Confédération paysanne de l'Ardèche, qui faisait partie des organisations mobilisées pour la défense des vignes et des paysan.nes de ce territoire, prend acte avec une grande satisfaction de cette décision et a envoyé un courrier à Mme la Présidente de la Communauté de communes en ce sens.

Cependant cette décision en faveur des terres agricoles à Bourg St Andéol ne doit pas être l'arbre qui cache la forêt.

Les terres agricoles sont régulièrement menacées et artificialisées en Ardèche et leur défense ne doit pas être à géométrie variable. Ainsi, la Confédération paysanne de l'Ardèche se sent bien isolée au sein de la profession agricole pour défendre la vocation agricole des terres partout où elles sont menacées :

- **actuellement à St Pierre de Colombier** puisque nous rappelons que la motion présentée lors de la session de la Chambre d'agriculture le 25/09 a été majoritairement rejetée par les mêmes élu.es de la FDSEA/Ja qui font leurs choux gras de la décision sur Bourg St Andéol.
- **Depuis 10 ans**, nous avons pareillement été bien seul au sein de la profession agricole à défendre la vocation des terres agricoles **à St Julien en St Alban** face à la convoitise de promoteurs immobiliers sur les vignes du territoire, **à Vagnas** quand il s'était agi de les protéger face à un projet touristique de camping, **à Dornas** face à un projet de déchetterie ou **à Privas** face au nouveau PLU présenté par la mairie.
- **Et notre présence en CDPENAF<sup>2</sup>** est également salutaire et importante en dénonçant le 2 poids / 2 mesures administratifs afin de défendre l'installation de petits bâtiments agricoles et en même temps de lutter contre des plans d'urbanisme rognant toujours un peu plus le foncier agricole pour des projets d'agrandissements touristiques ou des dossiers de bâtiments commerciaux industriels ou logistiques.

**La communication de certaines organisations agricoles s'auto félicitant suite au retrait du projet de Bourg St Andéol interroge donc.** Il ne suffit pas de se féliciter lorsqu'un dossier défendu collectivement aboutit positivement, encore faut-il de la constance et de la cohérence : **à quel titre les vignes de Bourg St Andéol seraient plus importantes que les parcelles de St Pierre de Colombier ?**

**La Confédération paysanne défend le principe que plus aucune terre agricole ne soit artificialisée afin de permettre un véritable projet de souveraineté alimentaire sur notre territoire.** La période de confinement l'a démontré : les consommateurs attendent de plus en plus fortement une agriculture de qualité et de proximité accessible au plus grand nombre. L'installation de paysans doit être une priorité au même titre que la défense de l'outil de travail que représentent les terres agricoles.

**Pour cela la Confédération paysanne de l'Ardèche reste mobilisée au quotidien et continue inlassablement les échanges et les mobilisations auprès des élu.es et des territoires pour que le foncier agricole soit sanctuarisé et qu'enfin, une réelle politique d'installation de paysan.nes soit mise en place en Ardèche : au-delà des discours, les actes sont maintenant urgents !**

### Contact Confédération paysanne Ardèche:

- **Carole Pouzard**, porte-parole, paysan.e à Aubignas: 06 34 23 16 25
- **Pierre-Yves Maret**, porte-parole, paysan à St Michel de Boulogne: 06 33 28 34 37
  - **Mathieu Poisson**, animateur: 06 82 94 97 27

<sup>1</sup> Communauté de communes Du Rhône aux Gorges de l'Ardèche

<sup>2</sup> commissions départementales de préservations des espaces naturels, agricoles et forestiers